

RÈGLEMENT INTÉRIEUR de RUTECH - FabLab de la MJC Rodez

Objet de ce règlement

- Définir les différentes activités du FabLab de la MJC Rodez.
- Clarifier les droits et les devoirs de chacun au sein du FabLab et apporter des détails de fonctionnement.
- Donner une charte d'utilisation et de sécurité pour tous les usagers du FabLab de la MJC Rodez.
- Ce présent règlement intérieur vient en complément du règlement intérieur global de la MJC affiché dans le hall de la MJC.

Ce règlement peut être modifié sur proposition conjointe du fablab et de la direction de la MJC.

1. L'adhésion : droits et devoirs

Toute adhésion à l'association est valable pour la période du 1^{er} septembre année N au 31 août N+1. Pour devenir adhérent du FabLab de la MJC Rodez, il faut remplir les conditions suivantes :

- Être majeur ou avoir une autorisation des responsables légaux pour les mineurs.
- Prendre connaissance du présent règlement intérieur et s'engager à le respecter, ainsi que respecter l'esprit de la charte FabLab (participer, partager, documenter)
- Être à jour de son adhésion annuelle à la MJC
- L'adhésion permet aux adhérents de bénéficier :
 - d'un Accès libre (open lab)
 - de séances d'initiation proposées par le FabLab.
- En revanche l'adhésion **ne permet pas** :
 - de se servir librement dans les stocks de matières.
 - d'entreposer sa production personnelle.
 - de vendre pour un profit personnel les objets fabriqués au sein du FabLab.

Règles relatives aux matériels et machines

Il est strictement interdit :

- d'installer des logiciels sur les ordinateurs du FabLab.
- de supprimer des fichiers sur les disques durs ou de modifier la configuration du matériel.
- d'emporter hors des locaux les matériels et revues mis à la disposition sans autorisation.
- de copier, pirater des logiciels ou autres fichiers protégés par un droit d'auteur.
- de faire de la contrefaçon d'objets ou de créer des objets pouvant nuire à autrui.

Ces derniers doivent être réalisés et diffusés en conformité avec les lois en vigueur sur la protection industrielle et intellectuelle.

Les adhérents sont responsables des conséquences de l'utilisation des objets réalisés.

Les téléchargements de fichiers sont autorisés. Cependant, ils doivent être effectués en conformité avec les lois en vigueur et ne pas porter atteinte aux bonnes mœurs, ne pas comporter de message politique ni faire l'apologie d'idéologie contraire aux principes laïcs et républicains de notre pays. Ils seront transférés sur un support personnel après leur téléchargement afin de ne pas encombrer le PC et supprimés du PC.

Règles relatives aux locaux

Les adhérents doivent prendre soin du local et du matériel mis à leur disposition, signaler tout dysfonctionnement. En cas de panne d'une machine, poser une pancarte sur celle-ci et noter l'anomalie constatée.

A la fin de chaque séance, il est impératif d'arrêter toutes les machines (ordinateurs, imprimantes, scanner, ...).

Les espaces utilisés doivent être rangés (matériel, création, tables et chaises,...).

Les déchets de faibles volumes doivent être déposés dans les corbeilles.

Si leur volume est important, ils doivent être emportés pour être éliminés par celui qui les a générés. Les adhérents seront tenus pour responsables de toute dégradation accidentelle d'un équipement du FABLAB.

2. Les activités

L'atelier « découverte des équipements »

Toute personne désirant participer à l'openlab doit au préalable être initiée.

Plusieurs heures d'initiation seront proposées par mois. Elles seront consacrées à l'initiation au fonctionnement des machines. Ces moments permettront aux nouveaux adhérents d'être sensibilisés aux règles de sécurité inhérentes à l'utilisation des machines et de découvrir les possibilités de chaque machine.

Le temps libre ou OPEN LAB

- Accessible aux adhérents de + de 13 ans et aux enfants de – de 13 ans s'ils sont accompagnés par un adulte
- Découverte et accès au petit matériel (outillage à main)

NOTA : Aucun consommable n'est inclus mais il est possible d'en acheter au FabLab (vérifier la disponibilité avant).

L'openlab est un temps libre au fablab C'est un moment basé sur le partage des connaissances, durant lequel chaque adhérent, quel que soit son niveau de connaissances et ses moyens, peut réaliser ses projets.

3. Code de bonne conduite dans les locaux

Le référent responsable

Les activités sont systématiquement encadrées par un à deux responsables (Fab Manager) à qui il convient de se référer dès son arrivée. Les responsables peuvent à tout moment exclure une personne de l'atelier pour comportement irrespectueux et/ou dangereux. Ils peuvent également en cas de problème grave interrompre l'atelier.

L'atelier et les machines

Il est nécessaire de :

- Remettre les outils à leur place lorsqu'on a fini de les utiliser.
- Rendre les machines opérationnelles après utilisation (ex : dépoussiérer la machine).
- Nettoyer l'atelier : ranger les outils et passer un coup de balais/aspirateur.
- Ne pas entreposer sa production.
- Signaler tout problème constaté sur une machine à un responsable

Les matériaux

Les matières ont un coût, il est formellement interdit de se servir seul. Il faut toujours demander l'accord du responsable avant d'utiliser un matériau dans une machine.

5. Sécurité

Le FabLab met à disposition de ses adhérents des gants de protection, des masques anti poussière et des lunettes de protection, ces équipements sont obligatoires lors de l'utilisation de certaines machines.

Si ces éléments ne sont pas disponibles sur le poste de travail, chaque adhérent devra les demander à l'animateur.

En cas de blessure lors de l'utilisation d'un équipement du FabLab, l'adhérent a l'obligation d'informer l'animateur présent, afin de consigner l'incident dans le registre.

Il est de plus interdit de travailler seul au FabLab.

Il est obligatoire, avant l'utilisation de chaque machine, de se référer aux consignes de sécurité et d'utilisation relative à chacune des machines.